

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE ET SENAT

Jeudi 23 Janvier 2025 14H30

En Visio conférence

Etaient présents :

Isabelle ADER, Christine AMIEL, Jean François ARNAL, Michel ATTIOGBE, Marie-Pierre BADUEL, Julien BESCH CARRIERE, Laurent BALARDY, Elie BOUZEID, Sébastien BOYER, Alessandra BURA-RIVIERE, Sophie CARRAU, Didier CARRIE, Sandrine CAVALIE, Sophie CAZALBOU, Etienne CHATELUT, Monique COURTADE-SAIDI, Sarah COUSTY, Julie COY, Sabine CRESTANI, Valérie CRISTOFOLI, Daniel CUSSAC, Blanche DE BOISSEZON, Nicolas DELCOURT, Mia DOLE, Thomas GEERAERTS, Serge GOUTCHTAT, Aicha EL-MOUHMOUH, Paul FELIX, Aurélien HOSTALRICH, Antoine LACOMBE, Camille LE GAEC, Frédéric LEMAGNER, José Estéban MARRERO MARDONE, Paul MONSARRAT, Nathalie MOREAU, Fabrice MUSCARI, Christophe PASQUIER, Enzo PELISSOU, Gilles PEZET, Philippe POMAR, Jeanne ROCHELLE, Brigitte SALLERIN, Sophie SERONIE-VIVIEN, Sophie SIXOU, Charlotte VAYSSE, Adam WALTERS

Etaient excusés :

Natacha DEPORTE, Alain DESBOUCHAGES, Nicolas FABRE, Thierry GESSON, Safouane HAMDI, Sara LAURENCIN-DALICIEUX, Jean-François LEFEBVRE, Sandrine MALOTAUX, Camille NEU-FABER, Olivier PANATIER, Marie PENARY, Adeline PICOT, Pierre Pascal POULET, Norbert TELMON, Frédéric VAYSSE

1. INFORMATIONS :

- Vœux 2025 !

Philippe Pomar présente ses vœux à tous les membres du Conseil de la Faculté et du Senat pour cette année 2025.

Philippe Pomar annonce qu'il n'y aura pas de présentation, ni examen du Budget prévu au point 4 de ce conseil en raison de l'absence de vote sur le projet de loi Finance du Gouvernement.

Les directives du Ministère de Tutelle et du DGS vont être présentées par Sébastien Boyer.

– EPE « Université de Toulouse » décret 2024-1156 du 4 décembre 2024

Monsieur le Doyen indique que le décret sur l'EPE est sorti le 04 décembre 2024. Au 1^{er} janvier 2025, l'Université Toulouse III a amorcé sa transformation en EPE. C'est une très belle dynamique pour le site Toulousain.

Des élections vont avoir lieu dont le calendrier est le suivant :

- Les 18 et 19 mars 2025 auront lieu les élections dématérialisées pour les conseils centraux
 - Le lundi 7 avril 2025 : élection pour la présidence de l'EPE
- **Elections Collège B1 du Conseil de Faculté scrutin du 11 février 2025.**

Le Collège B1 de la Faculté de Santé qui englobe les Maîtres de Conférences, des Praticiens des Hôpitaux doit procéder le 11 février à l'élection du remplaçant d'Audrey Tourrette qui ne peut plus siéger à ce Collège car elle a été promue au rang de Professeur. Le vote pour une femme sera privilégié pour maintenir l'égalité Femme - Homme dans le Collège. Le scrutin se fera à l'urne sur le site du département de pharmacie

Brigitte Sallerin souhaite connaître la date de dépôt de candidature. Sébastien Boyer répond que c'est le 04 Février et qu'un calendrier et toutes les informations concernant ce scrutin seront envoyés rapidement.

– **Point sur l'examen du PASS de décembre 2024**

Nathalie Moreau présente le bilan des examens du PASS qui ont eu lieu les 17 et 18 décembre 2024

- 1140 étudiants autorisés à composer
- 1108 présents soit 97,2 % (N-1 : 996)
- *32 absents au plus fort sur les 2 jours (N-1 : 25)*
- 38 agents administratifs (dont 7 agents techniques de la DPLS pour l'installation et désinstallation) et 40 enseignants
- 3 espaces dédiés (dont Tiers Temps)
- 7 UE
- Coût total de la location du MEETT : 95 372,61€ TTC (repas et collations + mobilier inclus)

Nathalie Moreau remercie toutes les personnes mobilisées pour ces examens, qui ont œuvré avant et pendant les examens, et permis le bon déroulement des épreuves.

Philippe Pomar remercie la Division formation pour le travail remarquable accompli sur le PASS et les LAS.

- Point sur évaluation vague A HCERES 2025 – 2026

Philippe Pomar présente la campagne d'évaluation décidée par le HCERES -LE COLLÈGE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La vague A concerne les établissements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Les modalités de l'évaluation des établissements sont définies par des documents méthodologiques.

Les évaluations du HCERES concernent tous les diplômes des composantes de la Faculté de Santé (sauf le PASS et le 3^e cycle). Elles sont toujours assorties de recommandations et produites pour être utiles tant aux établissements et entités évalués qu'aux autorités publiques et aux usagers. Elles contribuent à améliorer la performance et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'à conforter la place de la France dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Calendrier des évaluations :

Sébastien Boyer présente le calendrier.

Le processus d'évaluation de la vague A, de son lancement à la transmission des rapports, couvrira la période allant du 24 octobre 2024 à septembre-octobre 2026.

- Réunion de lancement de la campagne d'évaluation : 24 octobre 2024
- Rencontres stratégiques entre les directions d'établissement et le HCERES, courant novembre et décembre 2024
- Ateliers thématiques d'évaluation des formations et des entités de recherche associant les responsables des entités de recherche et des formations et animés par la direction des départements d'évaluation concernés, courant novembre et décembre 2024
- Dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche : 30 Mai 2025
- Dépôt du dossier d'autoévaluation de l'établissement et des dossiers d'autoévaluation des formations : 16 Juin 2025
- Septembre 2025 : visites des établissements par les inspecteurs de HCERES : des entretiens avec les acteurs de la recherche et de la Formation
- Publication des rapports de décembre 2025 à octobre 2026

- Point sur le nouveau statut des HU et UMG - décret 2024-940 du 16 octobre 2024

Sébastien Boyer fait le point sur les nouveaux statuts HU et UMG à la suite de la parution du décret 2024-940 du 16 octobre 2024 (Cf document présenté). Ce décret modifie **de façon conséquente le statut des HU et MG.**

Il modifie le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, ainsi que le décret n°2008-744 du 28 décembre 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale.

Ce texte avait été soumis à l'avis du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 mars 2024 (pour les enseignants de médecine générale), à l'avis du Conseil supérieur et de la recherche du 05 mars 2024 (pour les enseignants de médecine générale), à l'avis du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques du 02 avril 2024.

Il vient tirer les dernières conséquences des conclusions de juillet 2021 du groupe de travail relatif à l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires, notamment :

- Faciliter l'accomplissement de la condition de mobilité au concours de PU-PH de type 1 en étendant l'accès aux positions de délégation et de mission temporaire ;
- Permettre le temps partiel pour convenances personnelles de tous les membres du personnel enseignant et hospitalier ;
- Améliorer les règles de classement hospitalier lors de la nomination en qualité de MCU-PH et PU-PH.
- Simplifier les recrutements des membres HU et MG : possibilité de recours à la visio-conférence pour les épreuves orales de concours, praticien hospitalier titulaire d'un diplôme de master peuvent présenter le concours de MCU-PH type 1

Thomas Geeraerts précise également que grâce à ce décret il sera possible dorénavant de proposer la mobilité au MCU-PH et chefs de clinique sur leur temps universitaire en gardant le salaire HU.

2 APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL du 14 novembre 2024

Le compte rendu du 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 VIE INSTITUTIONNELLE

3.1 : Projet de devenir Faculté ambassadrice du don d'organe et de moelle osseuse : Association des Dons d'Organes et Tissus Vivants / ACEMT

Serge Goutchat, président de l'ADOT 31 présente le collectif **Greffes+** , l'ADOT 31 , et Midi Cardio Greffes ainsi que l'intérêt pour la Faculté de santé de devenir Ambassadrice du don d'organe.

En devenant ambassadrice du don d'organe, la Faculté de santé avec le soutien du Collectif Greffes+ s'engage à :

- Rendre visible à l'ensemble de ses étudiants, corps enseignant et personnel son engagement par un ou plusieurs panneaux totem, plaque ainsi que le ruban vert signe représentatif et le texte suivant « Faculté de Santé ambassadrice du don d'organes »

Par ailleurs pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organe, l'Université peut :

- Communiquer sur ses divers supports (sites web/réseaux sociaux, revues, etc...) afin d'expliquer la raison pour laquelle l'Université soutient cette cause et l'importance d'aborder le sujet avec ses proches
- Organiser des événements lors de la journée mondiale du don d'organe, le 17 octobre et/ou le 22 juin lors de la journée nationale du don d'organe dans le but de sensibiliser, accompagner, échanger, avoir des actions pédagogiques sur ces questions

4 FINANCE et BUDGET

4.1 : Présentation du budget 2025 de la Faculté

Sebastien Boyer informe qu'en l'attente de vote de la loi Finance par l'Assemblée Nationale, l'université a reçu seulement 25 % des crédits de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) alloués en 2024.

A ce titre, une circulaire reçue du Ministère de l'enseignement supérieur interdit toutes nouvelles dépenses et le financement de nouveaux projets sur le SCPSP.

La Faculté de santé n'est pas trop impactée par cette mesure car elle dispose de fonds propres. Nous présenterons le budget de la faculté, lorsque l'Etat aura voté le budget 2025.

5 PROJET IMMOBILIER :

5.1 : Point d'étape du CUERS

Sarah Cousty présente les résultats des différentes réunions qui ont eu lieu en 2024 (CF document) et remercie toutes les personnes investies dans le projet.

Didier Carrié s'interroge sur la continuité des financements promis par les collectivités territoriales.

Philippe Pomar indique qu'à ce stade, il n'y a pas de rupture dans les accompagnements financiers de la Région et de la Métropôle. Ces dernières attendent le vote du Budget de l'Etat en Février.

6 PERSONNELS ET EFFECTIFS

6.1 : PESR 2024

Sophie Carrau annonce le basculement de la plateforme de galaxie vers la nouvelle plateforme odyssée

6.2 : Campagne des professeurs invités

Philippe Pomar décide de suivre le classement du Conseil du département de MMP en plaçant Richard Leigh en premier et Michael Kammer en second. Les deux évidemment auront leurs invitations.

Le conseil vote la campagne des professeurs invités à l'unanimité.

6.3 : Enseignants associés de médecine introduction par Ph. POMAR

Cf tableaux présentés lors du Conseil

⇒ Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

7 FORMATION ET VIE ETUDIANTE

7.1 : Crédit d'une UE optionnelle transversale Langue des Signes (LSF)

Marie Pierre Baduel présente le projet de mise en place d'une UE Langue des signes optionnelle et transversale aux 3 départements.

Le Comité Pédagogique de la Faculté a émis un avis favorable.

Après arbitrage, il a été décidé de procéder à compter de septembre 2025 à un test en ouvrant un groupe pour 24 étudiants.

- 20 heures TD
- Un seul groupe de 24 étudiants maximum
- Contenu pédagogique : initiation à la langue des signes dans le cadre d'une relation professionnel de santé – patient

Potentiellement, plus d'une dizaine de promotions concernées.

Cette UE transversale LSF est bien plus qu'un simple cours de langue. Il s'agit également :

- D'une réflexion autour du handicap et de sa prise en compte dans la pratique professionnelle
- D'une intervention du Dr Esman pendant le cours : son service est le seul à offrir des consultations en LSF en Occitanie
- De cours ciblés pour les professionnels de santé
- Une occasion pour des étudiants provenant de différentes formations de se rencontrer pour une réflexion commune autour de la prise en compte du handicap
- De MCC: 100% CC (40% assiduité en cours et 60% évaluation des acquis en fin de semestre dans une situation de communication entre un professionnel de santé et un patient).

Philippe Pomar indique qu'il faut rechercher des financements supplémentaires si nous voulons à l'avenir ouvrir des groupes supplémentaires.

Jean-François Langlamet, Directeur Général des Services Adjoint pour le financement par la CEVEC, indique que le projet doit être porté par une ou deux associations d'étudiants.

Philippe Pomar propose de commencer la formation et d'aller chercher le financement auprès des acteurs institutionnels comme l'ARS, la mairie, la Métropole, la Région etc...

Thomas Geeraerts propose de cibler les spécialités.

Sophie Seronie-Vivien pense que la CEVEC ne peut pas financer la formation seule.

Alessandra Bura-Rivière pense que l'hôpital ne peut financer la formation que si son personnel est associé à cette formation.

Philippe Pomar demande de revenir vers Gilles de Berranger et Jean François Langlamet avec les vices doyens étudiants pour rediscuter des financements.

8 QUESTIONS DIVERSES

- Conseil émancipé du 13 mars 2025 et évènement pédagogique

Philippe Pomar présente le thème du prochain Conseil du 13 mars 2025 de 15h à 19h qui sera associé à l'évènement pédagogique : « *Savoirs connectés en Santé : corps, technologies et apprentissage* » avec deux conférenciers de renoms : le grand Professeur de philosophie Bernard Andrieu et le Professeur de psychologie cognitive Franck Amadien.

Le personnel BIATSS sera invité à cette conférence.

- Proposition Faculté de Santé = Campus sans tabac

La Faculté de santé a été contactée par le dispositif « Campus sans tabac ». Philippe Pomar souhaite que la Faculté de Santé rentre dans ce dispositif important de Santé Publique le plus rapidement possible.

Un campus sans tabac est un établissement où il est **interdit de fumer ou de vapoter**, aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'en extérieur. Cette démarche repose sur plusieurs objectifs :

- **Encourager** les fumeurs à réduire ou à arrêter leur consommation
- **Prévenir** l'entrée dans le tabagisme chez les non-fumeurs
- **Offrir un cadre de vie** sain et agréable pour tous les usagers
- **Soutenir** les **politiques de développement durable**
- **Contribuer** à **changer l'image du tabac** dans la société

Depuis 2023, des campus sont inscrits dans le Programme national de lutte contre le tabac (2023-2027). Ceux-ci sont déployés sur le **même modèle qu'aux États-Unis et en Australie**, pays pionniers en matière de campus sans tabac, depuis les **années 2000**.

En **France**, le **premier campus** sans tabac a vu le jour en **2018** à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes.

Pour devenir un Campus sans Tabac, la Faculté sera accompagnée par des parties prenantes au dispositif afin notamment de mettre en place un COPIL ainsi qu'un référent en vue de commencer à créer des zones non-fumeur dans la Faculté.

- **Information sur la charte de bonnes conduites à la Faculté de santé :**

Sébastien Boyer présente le projet de mise en place d'une charte des bonnes pratiques entre collègues en 2025 se faisant accompagner par un professionnel (formateur, médiateur etc..). La charte des bonnes pratiques entre collègues au travail est un document ou un ensemble de règles informelles qui visent à favoriser un environnement de travail respectueux, collaboratif et productif. Elle est souvent mise en place pour améliorer la communication, prévenir les conflits et promouvoir une culture positive au sein des équipes. Les thèmes seront : le **respect mutuel, l'écoute active, les comportements respectueux, la reconnaissance, le développement d'une Communication Claire et Transparente** etc...

Cette chartre des bonnes pratiques a pour but de créer un environnement de travail harmonieux, basé sur le respect et la collaboration. En adhérant à ces principes, chacun contribue à la création d'une atmosphère positive et productive où il fait bon travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.